



Union Nationale des Syndicats Autonomes



Compte-rendu GT Encadrement Surveillance

Ne pas confondre vitesse et précipitation!

Depuis la mise en route de ce dossier qui bouleverse les habitudes de la branche surveillance, l'UNSA DOUANES n'a cessé de rappeler à l'administration qu'il faut savoir donner du temps au temps, en matière de gestion des agents, qu'ils soient chefs d'unité, adjoints ou agents!

Or, l'administration aidée par des représentants du personnel, a décidé de boucler sa réforme en trois ans ce qui a posé de nombreux problèmes. Initiée au 1/1/2011 la date butoir inflexible est donc le 31/12/2013. Le groupe de travail du 2 juillet était le point d'orgue mis par la DG à sa précipitation.

Pourtant en d'autres temps (pour les CO et les petites recettes des douanes), la douane avait montré beaucoup plus de souplesse!

A l'heure actuelle 14 unités ne sont pas à la cible malgré les contraintes exercées et la suppression de 11 unités en deux ans et demi!

La précipitation n'étant pas toujours la meilleure des choses, l'administration doit maintenant colmater les difficultés nées de nominations d'agents à la tête d'unités alors qu'ils n'ont pas les grades qu'elle voudrait implanter dans ces services! S'en suit une usure à gaz et un grand écart entre réalité de la gestion des unités et critères utilisés par ailleurs dans les CAPC de nominations à IR!

Concernant l'adossage de Mathieu à Sirius c'est **Mathieu transition** qui permettra l'accès à la gestion du CET pour les agents.

Les catégories A seront gérées dans Mathieu par le biais de la GHF (gestion des heures forfaitaires) avec la création d'un code ABS signifiant indisponible et apparaîtront dans la cote de service.

Il y aura également un module de suivi de l'activité.

Le but de cette gestion est d'avoir toujours quelqu'un de disponible dans l'équipe de commandement.

Une demande de FO de création d'un code de récupération pour l'équipe de commandement a été faite car des agents d'encadrement estiment que leurs heures effectives ne peuvent dépasser les 48H par semaine. L'administration, après de longues discussions, a accepté d'étudier cette demande.

L'UNSA Douanes a quant à elle rappelé que les agents de catégorie A ne sont pas les seuls à être fatigués. Les catégories C et B sont de plus en plus soumises à des horaires extrêmement éprouvants.

L'UNSA Douanes a demandé à ce que les prolongations soient mieux organisées et encadrées. Si les individus mis en retenue bénéficient de droits indiscutables alors les agents des douanes doivent bénéficier également de droits clairement mentionnés dans ce type de configuration. La phrase " sans divertir à d'autres actes" ne doit plus favoriser des situations extrêmes comme des prolongations de 10, 20 voire 25 heures non-stop et parfois sans restauration.

Le fait d'exercer en SURV ne signifie aucunement que l'on puisse subir n'importe quoi en matière horaires au nom d'un BOD qui ne saurait s'opposer à la nécessité de veiller à la santé des agents.

Ce qui se profile dans un horizon très proche va être extrêmement éprouvant pour les agents de la surveillance. L'organisation douanière ne dépend pas que de la seule compétence de l'administration, d'autres acteurs feront leur apparition, le moment venu, pour tenter de limiter cette casse humaine certaine.

Les représentants UNSA:

Vincent Thomazo - Jean-Yves Minet – Stéphane Ledien

UNSA DOUANES – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 065 SUD 1 – 75012 PARIS

Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : unsadouanes@gmail.com ou unsadouanes-dg@douane.finances.gouv.fr

